



Direction
Référence : EAU-AUT-26-0207
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Troisvierges
9-11, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Madame Sandra Molitor
Objet	Remplacement d'un passage en tuyaux DN600 vétuste par un ponceau en béton sur le cours d'eau «Rénkebaach» près de Basbellain
Localité(s)	Basbellain
Commune(s)	Troisvierges

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés